RCS : SALON DE PROVENCE
Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00031
Numéro SIREN : 501 815 195
Nom ou dénomination : ... DES BOIS

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2015 sous le numéro de dépôt 3459

Eric MOYA
EXPERT COMPTABLE
DIPLOME PAR L'ETAT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL
D'AIX EN PROVENCE

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
04 NOV. 2015
SALON-DE-PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE L'EURL ... DES BOIS EN SASU

En ma qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 24 septembre 2015, j'ai établi le présent rapport afin :

- De vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Au vu des comptes annuels 2013 et 2014 ainsi que d'une situation comptable établie au 30 septembre 2015, la synthèse de cette analyse est la suivante :

Le chiffre d'affaires est stable et la société génère un résultat d'exploitation et un résultat net positifs.

Sur toute cette période, il est également constaté un actif disponible et réalisable nettement supérieur aux dettes à court terme.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation;

- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à ARLES,
le 02 novembre 2015

commissaire aux comptes et à la transformation
Eric MOYA